



325

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Édito 3 | **Grève des femmes*** 4-5

Carte blanche aux candidat-e-s 6-8 | **Vote électronique** 9

HEM: face-à-face 10-11 | PS60+ 12 | Livre - **fédération mondiale** 13

Histoire politique - le procès du Comité d'Olten 14-15 | **Agenda** 16

« le degré de civilisation
auquel les diverses
sociétés humaines sont
parvenues a toujours été
proportionné au degré
d'indépendance dont
y ont joui les femmes »

**Flora Tristan
(1803-1844)**

*Le Parti socialiste
neuchâtelois (PSN)
s'engage dans
les débats importants
et aide à trouver
des solutions innovantes,
sociales et respec-
tueuses de l'être humain
et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles
idées et participe
à construire l'avenir.*

Impressum

Responsable
Baptiste Hunkeler

Graphisme et couverture
Nathan Jucker

Relecture
Johanne Lebel Calame

Impression
H. Messeiller SA
Neuchâtel

Parution
6 fois par an

Abonnement annuel
30 francs

*Abonnement
de soutien*
50 francs

CCP 20-3004-7

PSN
*Parti socialiste
neuchâtelois*
**Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel**

Téléphone
032 721 11 80

Courriel
secretariat@psn.ch

Internet
www.psn.ch

APPEL À TOUTES LES FEMMES*

GRÈVE
DES FEMMES*

GRÈVE
FÉMINISTE

14.06.2019

* toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).

www.grevefeministe2019.ch
www.frauenstreik2019.ch

www.facebook.com/grevefeministe
www.facebook.com/frauenstreikCH

#2019grevedesfemmes
#2019grevefeministe
#2109scioperdelledonne

Un dynamisme fédérateur à reconstruire ensemble



Florence Nater
présidente du
Parti socialiste neuchâtelois

Camarades, une fois n'est pas coutume... permettez-moi d'entamer cet éditto sous forme de revue calendrier.

En février 2019, la commission des transports du Conseil des États soutient à l'unanimité le projet de construction d'une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Tout récemment, à mi-mai, la commission des transports du Conseil national se prononce à son tour en faveur de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. En mars, de son côté, le Grand Conseil neuchâtelois adopte largement les réformes cantonales de la fiscalité et de la péréquation. Deux réformes essentielles.

Quel est le lien entre ces dates, entre ces objets, me demanderez-vous? Sûrement pas l'unité de matière. Mais, à n'en pas douter, une certaine unité de destin. Ces étapes pourraient, après la réforme des institutions adoptée en 2017 et confirmée en votation populaire, marquer un tournant majeur pour notre canton. Ce sont des jalons importants, susceptibles de permettre à Neuchâtel d'entamer la « sortie du tunnel » – un jeu de mots choisi à dessein – et de renouer avec un dynamisme fédérateur qui profite à chacune et à chacun.

Certes, tout n'est pas encore joué. Le projet de ligne directe devra passer en vote final au Parlement fédéral. Nos réformes cantonales de la fiscalité et de la péréquation sont conditionnées à la non-remise en question de l'acceptation de RFFA le dimanche 19 mai dernier.

Ces risques techniques et politiques ne sauraient pourtant occulter un danger plus grand encore à mes yeux : ce danger, il est interne et endémique. Comme si notre canton, après tant d'années difficiles, ne

pouvait se penser autrement qu'en « dernier de classe » et ne voyait les verres qu'à moitié vides. À l'échelon de l'individu, un tel phénomène, je l'ai observé de nombreuses fois dans mon travail. Quand la confiance en soi a été malmenée par le destin, elle est difficile à restaurer. Mais j'ai aussi appris que la confiance se reconstruit au travers de la reconnaissance formulée par les pairs, les proches et la communauté à laquelle on appartient.

Si nous voulons que notre canton renoue durablement avec le dynamisme et la fierté, nous devons – impérativement – chercher à dépasser nos antagonismes. Considérer l'autre comme un interlocuteur digne de respect et valoriser nos différences. Voilà sans doute un discours bien peu usuel en politique... Et pourtant! Il n'y a aucune loi, aucun décret, aucune ordonnance sur quoi s'appuyer pour restaurer la confiance. Mais un seul outil... le dialogue.

Comment vous parler de la Grève des femmes 2019 ?



Comment ne pas en faire trop et vous en mettre plein les yeux avec tout ce que nous avons vécu et vivons depuis quelques mois avec les femmes et hommes solidaires en préparant ce 14 Juin ? Comment vous dire que c'est là, maintenant, que nous nous mettons en phase, enfin !, avec l'Histoire, celle faite grâce au courage de nos mères et grands-mères en 1991 et bien avant grâce à nos sorcières mal-aimées ? Vous dire qu'il y a de la place pour tout le monde et que vous avez le droit de réclamer la vôtre ? que cela se négocie aussi à l'intérieur de vous-même, de vos vécus si complexes, que le temps est venu d'y plonger pour investir sa propre légitimité ? qu'il s'agit, ce 14 Juin et au-delà, de poser les bases d'un nouveau cadre de pensée sociale ? qu'il s'agit avant tout d'un projet de société égalitaire, inclusive et diverse ?

Nous allons vous le dire comme ça nous vient.

22.09.2018 nous sommes plus de 20 000 dans les rues de Berne, et d'une seule voix, pour l'égalité salariale et contre toutes les discriminations. Une marche intergénérationnelle, mixte, diverse, plurielle, un instantané généreux de cette société nouvelle, décomplexée et sereine, en train de s'articuler et s'affirmer. Se penser ensemble et en égalité, c'est possible !

14.12.2018 le Parlement fédéral modifie la loi sur l'égalité et oblige les entreprises de 100 employés ou plus à analyser tous les quatre ans leur grille des salaires, à faire vérifier par une société externe. C'est édulcoré, timide, décevant ! 100 employé-e-s, pas 50, zéro sanction en cas de manquement.

30.01.2019 brasserie de la Fontaine à la Tchaux, la plus belle ville (sans lac) de Suisse, neige sur toute la ligne, carte blanche et premier débat vers la candidature EF2019. Ils sont 3, elles sont 3, tou-te-s brillant-e-s, cela se savoure... $3 = 3$ sommes-nous en train de fabriquer du progrès ? sommes-nous visionnaires ? ou seulement lucides ? Florence l'a déjà dit, il est impensable que la moitié de la population ne soit pas représentée dans nos instances politiques. On nous explique que $3 = 3$ est une arithmétique risquée, ce n'est pas aisé, les consciences neuchâtelaises ne sont peut-être pas prêtes. Nous comprenons et en même temps cela nous renforce dans nos convictions, dans la nécessité d'agir.

22.02.2019 Equal Pay Day, table presque ronde proposée par BPW (Business Professional Women) pour en débattre. La CNCI nous explique que c'est complexe l'égalité (pas faux !), qu'il faut s'accorder du temps (pas vrai !), surtout pas envisager des sanctions ou mesures contraignantes pour les entreprises qui ne sont pas alignées en matière d'égalité salariale – cautionnant ainsi passivité et inaction. Un magnanime pater familias industriel nous assure de la bonne et égalitaire marche des affaires dans son entreprise. Rien de complexe en fait, tout est simple, les collaboratrices s'annoncent au bureau (RH) pour régler les éventuelles requêtes, les différends, les aménagements en cas de grossesse et maternité, etc. Un court instant nous sommes chez Walt Disney, ça va finir dans une embrassade collective... puis Baptiste resitue le débat et nous ramène



à la réalité, celle de son cabinet où les femmes qu'il rencontre n'ont pas eu la chance de connaître cette grâce paternaliste et ont souvent fini sans perspectives de carrière et formation quand ce n'est pas mobbées, harcelées, malades ou licenciées.

9.03.2019 congrès PSN à Fleurier, val-de-cœur et l'air de Travers. 3 = toujours 3. Christian Levrat en bonus et en forme. Les jeunes en force (2 = 2). Copieux menu. Un régal!

26.03.2019 stammtisch Grève des femmes au Landeron. Le soleil se lève à l'est, disent-ils. Le vent se lève sur le Littoral Est, assurent-elles. Incompréhension, gêne, crispation, grève?! pourquoi ce mot tant connoté dans ce pays tant consensuel, il ne reste qu'à régler quelques disparités salariales, n'en parlons plus, pas trop, pas ici, pas maintenant.

Pourtant le vent se lève, assurent-elles. Elles sont d'ici et d'ailleurs, une petite dizaine et deux hommes volontaires, pour deux heures de discussions autour du nécessaire congé paternité, des moyens de reconnaître le travail de soin aux proches, des raisons du contraste entre le niveau élevé de formation des femmes et leur niveau hiérarchique trop souvent faible. Enthousiastes, tenaces, fortes de leurs observations, convictions et responsabilités, elles sont belles. Elles feront Grève ce 14 Juin, chacune à sa façon, toutes ensemble.



Comment vous parler autrement de la Grève des femmes 2019? Comment dire toutes les mains, tous les visages, toutes les rencontres, tous les liens, toute la richesse de la sororité et la joie de la solidarité? Comment dire que ce vent qui s'est levé est serein et déterminé? qu'il a le souffle chaud de l'humanité? qu'il est temps de déployer vos ailes pour le sentir?

Ce 14 juin 2019 et chaque jour.



Alina Oppikofer



Paola Attinger-Carmagnola



Se soucier du climat, c'est avant tout se soucier des plus faibles

Il y a plusieurs semaines, à l'annonce de l'état des comptes par la Confédération, c'est un sentiment de colère qui m'envahit. Depuis plusieurs années, la rengaine est inchangée: on coupe, on réduit, on restructure pour satisfaire de nouvelles mesures d'économie... et on obtient au final des comptes bénéficiaires de l'ordre du milliard! voire de plusieurs milliards!

Au travers de cet exercice comptable, la Confédération a démontré, une fois de plus, que des moyens existent et peuvent être mobilisés. Des moyens indispensables pour faire notamment face aux urgences. Oui, aux urgences, des urgences qui ne manquent pas. Des personnes continuent à souffrir dans notre pays et notre rôle, celui de l'État, est de les soutenir. Il en va de même pour notre environnement, pour le climat et les changements qui ont débuté. Portée par les jeunes de notre pays, l'opinion publique a évolué, les citoyennes et citoyens se sentent de plus en plus concernés, l'urgence climatique est exigée.

Notre responsabilité de socialistes est de rappeler que les conséquences des changements climatiques toucheront encore une fois les plus faibles. À l'étranger mais aussi chez nous. Santé, emploi, pouvoir d'achat, égalité, alimentation, logement, transports sont autant de secteurs pour lesquels le fossé entre riches et pauvres va s'accroître. À nous d'agir pour apporter des réponses.

Pour y parvenir, la Suisse doit investir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. En Suisse, mais aussi au niveau international, dans un souci de solidarité, les émissions de l'étranger étant les nôtres si elles participent à notre consommation. Les conséquences du réchauffement touchent et toucheront des populations entières pour qui la migration devient le seul refuge. Plusieurs dizaines de millions de personnes devront abandonner leur foyer, leur vie pour migrer ces prochaines années en raison des effets des températures annoncées. La faute à qui? À nous! Assumons notre part. Ce n'est toutefois pas en culpabilisant sur notre canapé que nous avancerons mais bel et bien avec la volonté de changer les choses. Et cette volonté ne doit pas s'éclipser au soir du 20 octobre.

Aujourd'hui, malgré l'urgence, si incroyable que cela puisse sembler, seule une partie de la taxe sur les combustibles contribue à amorcer le tournant attendu. Quasiment rien au niveau du budget de la Confédération alors qu'il faudrait un plan sérieux. Les mesures individuelles doivent laisser la place aux

mesures collectives. Fini le temps du chacun pour soi! Le mouvement de la grève pour le climat a démontré que le collectif et surtout la solidarité doivent primer. Des valeurs qui nous sont chères en tant que socialistes.

Dépassons ce qui a été fait jusqu'ici. Arrêtons d'exempter les entreprises pour ce qui concerne l'énergie et le climat, à l'échelon fédéral ou cantonal. Pourquoi uniquement «récompenser» l'économie pour les efforts fournis? La tonne de CO₂ n'a-t-elle pas le même impact si elle est issue d'une entreprise ou d'un foyer? Pas sûr! La transition ne doit pas accentuer le risque de précarisation. Le locataire doit pouvoir être acteur de cette transition et non simplement la subir.

Qui dit économie dit également réfléchir aux formations qui permettront d'accompagner la transition. Notre canton est bien positionné en matière d'innovation des technologies durables, un secteur qu'il faut continuer de soutenir. Nous devons aussi réfléchir aux moyens d'accompagner les personnes subissant la transition technologique par une approche orientée environnement et social. Avec des conséquences concrètes sur la vie des personnes.

L'adaptation que nous devons accomplir est l'occasion de repenser notre façon de vivre, de consommer, de nous alimenter et de nous déplacer. Il faudra toutefois être vigilant afin que les mesures soient bien réfléchies pour faire face au réchauffement annoncé sans créer plus d'inégalités.

À nous socialistes, avec l'aide de nos partenaires progressistes, de nous en assurer.



Martine Docourt
candidat au Conseil des États

Une assurance-maladie plus sociale, au cœur de notre engagement !

44 000 Neuchâtelois reçoivent un subside pour payer des primes d'assurance-maladie qui explosent. En Suisse romande, une personne sur quatre reçoit un tel subside. Une personne sur quatre n'arrive pas à payer l'assurance obligatoire qui permet simplement de se faire soigner et doit demander l'aide de l'État pour subvenir à ce besoin vital. Une personne sur quatre, donc, hésitera avant d'aller chez le médecin car elle sait qu'elle devra payer la franchise et la quote-part. Une personne sur quatre qui hésite avant de se faire soigner, dans le pays le plus riche au monde, c'est une honte.

C'est d'autant plus choquant que la LAMal était à la base un projet profondément social, trop vite dénaturé. Notre camarade Ruth Dreifuss l'a rappelé de façon franche et brillante le 3 avril, à l'invitation du Parti socialiste des Montagnes neuchâteloises. Lors de l'introduction de la LAMal, il avait par exemple été assuré que la prime ne dépasserait jamais 8 % des revenus d'un ménage... Cruelle trahison, que la hausse des coûts de la santé et de l'espérance de vie n'explique pas seule, alors que l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous devrait faire partie du noyau dur des tâches régaliennes de l'État. Le système actuel, au contraire, crée une concurrence entre acteurs privés tenus de fournir la même prestation, mais à des prix différents. Cela a quelque chose d'incompréhensible, de pourri: ce secteur, plutôt que de tenter de comprimer les primes, a cherché au fil des ans à capter les bons risques à grand renfort de marketing, a constitué des réserves opaques et a investi le Parlement fédéral à grand renfort de lobbies et groupes de réflexion dont certains rémunèrent des parlementaires de façon aussi choquante qu'absconse.

C'est peut-être pour cela que la seule réponse de la droite au problème social majeur de la hausse des primes consiste à faire la leçon. C'est à cause de vous si la santé coûte cher, vous allez aux urgences pour un rhume! Vous, consommateur inconscient, qui allez pour un oui ou un non voir le médecin! C'est à croire que vous le faites exprès! Pas un mot sur les millions versés aux conseils d'administration des caisses, sur les prestataires indécents aux factures indécentes, sur les coûts marketing de la sacro-sainte concurrence.

Quand on entend ce discours, il est de notre responsabilité de nous révolter! À cette droite si arrogante, si insensible aux problèmes réels et quotidiens de la population, le PSS donne la meilleure des réponses, avec une initiative populaire pour alléger l'insupportable

fardeau des primes: au maximum 10 % du revenu d'un ménage doit être consacré à l'assurance-maladie. Pas un franc de plus. Pour que l'on arrête d'étouffer la classe moyenne. Pour que la Confédération, plutôt que d'engranger des milliards d'excédent, en redistribue un peu à celles et ceux dont le quotidien laborieux fait la Suisse.

Face à une droite au mieux Ponce Pilate devant la dégradation de la situation sociale et du pouvoir d'achat, au pire noyant celles et ceux dont la tête dépasse péniblement de l'eau, notre parti apporte une première solution. Cette initiative aboutira et sera acceptée!

Mais ce n'est pas tout. Il reste beaucoup à faire au plan cantonal. Ancrer dans la loi, comme le demande depuis longtemps le PSN, les principes qui fondent le droit à un subside LAMal, dans le respect d'un arrêt fondamental du Tribunal fédéral rendu en 2019. Continuer à nous battre pour faire accepter l'initiative de la gauche pour une assurance cantonale obligatoire de soins dentaires. D'ailleurs, à la question de pourquoi les soins dentaires non esthétiques sont exclus de la LAMal, Ruth Dreifuss a souri et répondu: il n'y avait aucune raison objective, mais après avoir subi plusieurs échecs en votation, il était préférable de supprimer cet aspect pour que le projet passe. L'accès pour toutes et tous à des soins de qualité et à un coût raisonnable, voilà une des pierres angulaires de notre engagement socialiste!



Baptiste Hurni

candidat au Conseil national

Retour aux fondamentaux

Tandis que les métaphores guerrières bourgeonnent en ce début de campagne fédérale, pour lui donner l'allure martiale usuelle,

Tandis qu'on affûte ses armes, qu'on prépare des duels fratricides et sororicides, qu'on campe sur ses positions, qu'on fait front ou qu'on cherche à mettre les adversaires en déroute,

Il me plaît d'adresser aux lecteur-trice-s du *Point* une harangue de printemps pour nous entraîner vers un été et un automne politique revenant aux bases de notre engagement.

Pour que nous démarrions une campagne destinée à porter notre projet global, au-delà des propos thématiques sur l'égalité, le climat, l'emploi, les retraites, la formation, la culture ou la santé. Pour que nous présentions ce que nous sommes : des défenseurs des droits humains, de la justice et de l'égalité des chances pour notre génération et pour celles qui arrivent.

Notre parti propose une vision des conditions de vie pour chaque membre de notre communauté qui est cohérente, articulée, financée, durable et juste. Il a l'expérience de la défense de ces valeurs d'intégrité et de justice au parlement et au gouvernement fédéral. Il maîtrise l'art de la négociation, du compromis et de la construction d'un État adulte et responsable en y défendant les plus exposé-e-s d'entre nous.

Engageons-nous dès maintenant auprès de nos connaissances, des personnes que nous rencontrons, de nos proches, nos collègues, à la pompe à essence, dans les salles d'attente, les tribunes, les buvettes et les rassemblements publics. Posons aux Neuchâtelois-es l'enjeu aussi simplement que possible en comptant sur leurs votes pour basculer à gauche.

Engageons-nous en partageant, avec les personnes qui ne votent pas ou plus et aussi – surtout ? – avec celles et ceux qui projettent leurs colères et celles qu'on leur invente dans le vote d'extrême droite, le fait que leur intérêt est bien défendu par la gauche.

Rappelons que les personnes qui gagnent moins de 300 000 francs par année se tirent une balle dans le pied en votant à droite. Qu'en votant PLR on décide de donner son revenu aux caisses maladie, aux pharmas et aux banques et qu'en votant à l'extrême droite on décide d'orienter toute la politique suisse de façon à ce qu'elle soit aveuglément favorable aux milliardaires, en acceptant la diversion égoïste et paranoïaque.

Que dans les deux cas, on choisit de travailler jusqu'à 70 ans, d'être remplacé par des robots, d'être moins protégé en cas de coup dur, de ne plus avoir accès aux soins spécialisés, de vivre sur une terre qui étouffe et se noie, d'importer des biens en repoussant des humains.

Que dans les deux cas, on choisit d'acheter des avions de chasse, de vendre des armes aux pays en guerre et de perdre nos emplois.

Que dans les deux cas, les économies sur les prestations sociales ne seront pas transformées en augmentations de salaires, mais en dividendes aux superriches.

Rappelons qu'on génère bien plus d'insécurité en creusant la fracture sociale ou en hurlant son racisme qu'en protégeant la dignité des plus vulnérables et en transformant les réfugiés en la main-d'œuvre qualifiée qui nous manque.

Rappelons que c'est le PS qui empêchera que les prix des billets de train explosent, que les postes ferment, que les écoles des pauvres forment des futurs pauvres, que l'accès aux universités soit défendu à nos enfants.

Rappelons que c'est le PS qui propose de questionner la croissance à tout prix, d'inventer des modèles qui permettent de lutter contre la surconsommation et d'envisager un avenir dans lequel la planète vit, le monde vit, la Suisse vit et Neuchâtel vit.

Les six candidat-e-s PSN pour les fédérales d'octobre portent ces idées-là. Pas une utopie. Pas un gaspillage. Pas une hérésie d'inconscients.

Mais un programme de vie, face au miroir aux alouettes de l'effondrement de l'économie et à l'attrape-nigauds qui consiste à nous faire croire que si nous sommes exploités, maltraités et que nos enfants n'ont pas d'avenir, c'est à cause des trois Syriens qui traînent à la gare.



Grégory Jaquet
candidat au Conseil national

Le vote électronique, entre promesses et risques

L'expression citoyenne qui émane des urnes constitue un pilier majeur de notre démocratie directe et du système institutionnel helvétique. Depuis sa fondation, notre parti se bat pour étendre le droit de vote à des catégories de population qui en étaient – ou en sont malheureusement toujours – exclues : les femmes, les étrangers et les jeunes en particulier. De même, l'introduction du vote par correspondance puis progressivement du vote électronique avait pour objectif d'accroître la participation aux votations, afin de renforcer la légitimité démocratique des décisions du souverain. Intimement liée au droit de vote, la manière dont celui-ci s'exerce revêt une importance capitale. La légitimité d'un vote populaire dépend principalement de la confiance que l'on peut accorder au dépouillement des urnes et de la garantie absolue de l'intégrité du scrutin, pour que celui-ci soit le reflet exact et fidèle de l'expression de la volonté populaire.

Dans ce contexte, le vote électronique doit faire l'objet d'une attention particulière. Jusqu'à récemment, ses nombreux avantages (facilité, rapidité, simplicité, accessibilité aux Suisses de l'étranger...) semblent l'avoir emporté sur toute autre considération. Il a d'ailleurs fait l'objet de peu de débats au-delà des spécialistes en informatique, dans les cantons qui l'ont introduit il y a une quinzaine d'années. Mais dans l'intervalle, plusieurs voix critiques se sont élevées. L'opposition a pris en ampleur avec les failles de sécurité majeures annoncées récemment dans le système implanté par La Poste, le seul désormais admis sur le marché en Suisse, qui est fondé sur le logiciel propriétaire développé par Scytl, une société privée espagnole, selon des conditions qui ne sont pas rendues publiques.

Les mécanismes du vote électronique sont plutôt complexes à appréhender pour des profanes en informatique, soit la grande majorité d'entre nous. Dit de manière simple et rapide, le vote électronique doit répondre à quelques grands principes pour être réputé fiable et bien conçu. Premièrement, la vérifiabilité individuelle : l'intégrité et la confidentialité du vote doivent être garanties, de sorte qu'il ne puisse être ni modifié, ni supprimé, ni empêché, et que l'identité du votant demeure inviolable. Chacun doit pouvoir s'assurer que tout le processus s'est passé correctement et que son bulletin sera bien enregistré tel quel. Deuxièmement, la vérifiabilité universelle : il faut s'assurer et garantir que tous les votes sont dans l'urne (électronique) et n'ont été ni modifiés, ni



supprimés, ni multipliés. Troisièmement, le code source du logiciel doit être public et librement accessible, donc transparent, pour garantir que le système ne puisse pas être détourné ou manipulé à d'autres fins. Enfin, il ne faut pas oublier le facteur humain lié à l'organisation : la centralisation de tous les votes dans une seule urne virtuelle, contrôlée par un nombre restreint de personnes, en particulier s'il s'agit de spécialistes, présente un danger sérieux. Une décentralisation des urnes virtuelles avec une multiplication des intervenants permettrait de réduire ce risque.

Aujourd'hui, la seule solution de vote électronique existant en Suisse n'offre pas les garanties suffisantes pour respecter ces principes. Le système proposé par La Poste présente des failles inquiétantes : les tests réalisés par des spécialistes ont démontré que l'on peut manipuler des votes sans laisser la moindre trace. Par ailleurs, le logiciel développé par Scytl et ses conditions d'utilisation demeurent opaques pour le grand public. Dans ce contexte, le principe de précaution commande de surseoir à l'utilisation de cet outil, non pas définitivement, mais tant et aussi longtemps que l'on ne pourra pas garantir que les grands principes du vote électronique sont respectés. Si le risque zéro n'existe évidemment pas, la démocratie est bien trop précieuse pour être sacrifiée, comme tant d'autres choses hélas, au cynisme des règles du marché.



Jonathan Gretilat
député au Grand Conseil

Un choix difficile, mais responsable !

Le Conseil d'État a annoncé en décembre 2017 la dénonciation de la convention qui lie notre canton à celui de Genève et à la Haute école de musique GE. Ce choix intervient alors que notre canton est confronté à une situation financière très difficile.

En effet, nous devons atteindre l'équilibre financier en 2020 ainsi que nous l'impose la loi sur les finances votée par le Grand Conseil. Des choix difficiles s'imposent dès lors à notre autorité ! Fort de ce constat, le Conseil d'État a établi une liste de 41 mesures d'économie qu'il a inscrite dans son programme de législature.

Depuis 2010, seul·e·s 13 Neuchâtelois·e·s ont réalisé leur cursus de formation professionnelle musicale HES sur le site neuchâtelois de la HEM alors que plus de 120 étudiants neuchâtelois ont suivi une formation professionnelle musicale dans d'autres hautes écoles spécialisées de Suisse. Ce constat démontre avec pertinence que la formation musicale à ce niveau implique une mobilité estudiantine accrue et que les jeunes ont soif d'aller faire leurs gammes hors du canton pour élargir leur réseau. Ils ont également intérêt à étoffer leur carnet d'adresses pour se faire connaître. Ce sont là deux prérequis indispensables pour réussir sa carrière professionnelle, dans le domaine de la musique plus que dans d'autres domaines ! Rappelons tout de même que durant ces neuf années, le canton de Neuchâtel a subventionné la HEM-NE à hauteur de près de 20 millions de francs. Certes, la culture n'a pas de prix, diront certains, tandis que d'autres affirment que le canton ne peut plus offrir toutes les formations sur place.

L'initiative populaire « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel » entend pérenniser la situation actuelle, à savoir maintenir une formation qui ne profite que peu aux jeunes talents neuchâtelois et qui, si elle demeurait, rendrait indispensables des économies supplémentaires de 2,5 millions par année dans les autres hautes écoles subventionnées par le Canton de Neuchâtel (UniNE, HE-Arc, HEP-BEJUNE), voire dans d'autres domaines de formation.

Contre-projet du Conseil d'État

Le Conseil d'État propose un contre-projet raisonnable à l'initiative, intitulé « Promotion de la formation préprofessionnelle en musique au Conservatoire de musique neuchâtelois et soutien aux ensembles musicaux du canton ». Via ce projet à la fois supportable

financièrement et utile tant aux jeunes qu'aux ensembles musicaux de notre canton, le Conseil d'État propose de renforcer la formation et la culture musicales pour un montant annuel de 500 000 francs, sur deux axes :

1. Le premier concerne la formation préprofessionnelle dispensée par le Conservatoire (CMNE) : les frais d'écolage à la charge des familles – 12 000 francs par élève pour le cursus entier – seront diminués de moitié et le nombre de places disponibles sera augmenté.
2. Le second consiste à soutenir financièrement les ensembles musicaux neuchâtelois pour leur permettre de s'attacher les services d'un renfort professionnel lors d'événements majeurs. Il sera également demandé au CMNE d'étoffer son offre de formation en faveur des directeurs d'ensembles.

Par cette proposition, le Conseil d'État renforce les missions du Conservatoire, un établissement qui joue un rôle essentiel dans la vie culturelle neuchâteloise et dont l'existence n'est aucunement menacée par la fermeture du site neuchâtelois de la HEM-GE. Par conséquent, le contre-projet profitera principalement aux jeunes talents du canton. Le texte favorisera également l'émulation culturelle entre les acteurs de la musique, amateurs, préprofessionnels et professionnels.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'État propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative populaire et d'accepter son contre-projet qui favorise les talents et les ensembles musicaux neuchâtelois. Cela permettra aux citoyennes et aux citoyens de s'exprimer dans les urnes afin d'opérer un choix responsable et utile à la jeunesse de notre canton !



Monika Maire-Hefti
conseillère d'État

Pour une politique de formation musicale cohérente

Dans son plan financier de législature, le Conseil d'État exprime sa volonté d'obtenir quelques recettes nouvelles mais liste surtout des réductions de subventions. La HEM est la seule institution dont la fermeture est décidée afin d'obtenir un « gain » maximum.

Inéquitable. C'est oublier un peu vite que dans le secteur de la formation musicale, le récent transfert des classes professionnelles du Conservatoire à l'antenne neuchâteloise de la HEM-GE permet déjà une économie annuelle de l'ordre de 3 millions de francs pour le Canton.

Les associations de professeurs et d'élèves de la HEM, bonnes connaisseuses du terrain, ont également procédé à une analyse financière et dégagé des pistes de réduction des coûts. De manière constructive, elles ont proposé au Canton d'en discuter au sein d'un groupe de travail dans la perspective de participer à l'effort commun mais en évitant la fermeture de l'école. Le Conseil d'État a refusé cette demande et s'obstine à défendre un montant d'économie irréaliste, sachant qu'il ne pourra pas compenser la location versée par la HEM (523 178 francs par année) pour des locaux partagés avec le Conservatoire et que des charges actuellement mutualisées seront reportées sur ce dernier, telles que l'entretien des instruments et autres services communs. Le gouvernement relève aussi qu'à l'issue du processus de fermeture de la HEM, il devrait s'acquitter d'indemnités de suppression de poste et de sortie de la caisse de pensions pour environ 5 millions de francs, ce qui équivaut à une dépense annuelle de 500 000 francs pendant dix ans.

À l'issue du processus parlementaire, une initiative a été lancée pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton. Peu respectueux de la volonté exprimée afin que le Grand Conseil, voire le peuple, soient consultés, le Conseil d'État a fait le forcing pour dénoncer au plus vite la convention qui le lie à Genève. Il estime maintenant que c'est une mauvaise convention alors que c'est la même qu'ont signée Fribourg et Valais avec Vaud pour leur antenne respective de la HEM-VD. Heureusement, le Parlement a voté un moratoire en attendant l'issue du processus lié à l'initiative.

Et voilà le rapport du Conseil d'État intitulé « Contre-projet à l'initiative HEM »: choquant, sournois et pas crédible! Entendons-nous bien, les intentions de renforcer la formation préprofessionnelle et de soutenir

financièrement les ensembles musicaux qui ont besoin de renforts doivent être appuyées. Ce qui ne va pas du tout, c'est de faire de ces intentions un contre-projet direct afin de diviser l'électorat globalement favorable à la formation musicale dans toutes ses étapes. En d'autres termes, le Conseil d'État est compétent pour concrétiser les intentions qu'il formule mais celles-ci ne sont pas une autre forme d'organisation de la formation professionnelle. À l'évidence, il n'y a pas unité de matière.

Et ce qui se profile pour le Conservatoire, c'est la labellisation des classes préprofessionnelles. Ces classes seront reconnues et subventionnées fortement par la Confédération (Constitution, art. 67). Le message 2021-2024 OFC sur l'encouragement des jeunes talents va paraître prochainement et donnera les critères d'obtention du label. Un site HEM par conservatoire devra être garant de l'ensemble du système. Urgence donc, celle d'une vue d'ensemble qui concerne HEM, Conservatoire et Collège musical.

En janvier 2008, le Grand Conseil a décidé, à une majorité de trois quarts des votes exprimés, la poursuite des négociations en vue d'assurer à Neuchâtel une filiale de HEM. Les débats ont montré très clairement que le Parlement estimait que la « filiation » pourrait être un très bon choix permettant de maintenir sur sol neuchâtelois et dans la région une compétence de formation musicale professionnelle, avec l'enrichissement culturel qu'elle induit. Le Canton veut rayonner via ses institutions; la HEM apporte sa part, comme en témoignent les rapports annuels laudatifs du DECS puis du DEF.



Armand Blaser

président du comité d'initiative « pour une formation musicale professionnelle »

Commission 60+

Sous l'impulsion des membres romands de la section nationale des 60+, quelques camarades neuchâtelois membres du PS60+ se sont retrouvés pour discuter de la création d'un groupe de réflexion.

Après quelques réunions, l'idée d'une commission consultative a été retenue et présentée au Comité cantonal, qui l'a acceptée à une large majorité le 6 mars dernier.

Tout comme le PS60+, cette commission luttera pour l'égalité des droits, l'autodétermination et le respect de la dignité des personnes âgées au sein de la société tout en étant solidaire des plus jeunes. Elle est ouverte à toutes et tous.

Dans un premier temps, nous discuterons des sujets d'actualité traités au Grand Conseil et ferons si nécessaire des propositions auprès des député.e.s.

Chaque camarade est cordialement invité.e à venir enrichir le débat.

Le PS60+ représente, en fonction de leurs expériences et de leurs modes de vie, la vision des générations plus âgées. Pour autant, il ne limite pas le champ de sa réflexion et de ses activités à ces générations, mais se veut, au contraire, solidaire des plus jeunes. Le PS60+ lutte pour l'égalité des droits, l'autodétermination et le respect de la dignité des personnes âgées au sein de la société. Il encourage la participation active des camarades seniors aux événements politiques et sociaux. Le PS60+ développe et formule les revendications des personnes âgées de 60 ans et plus, à l'intérieur comme à l'extérieur du PS Suisse. Il contribue – aux échelons national, cantonal et local – à promouvoir les valeurs, projets et objectifs politiques du PS Suisse auprès des générations plus âgées.



Anne Dominique Reinhard



Femmes socialistes neuchâtelaises



Parti socialiste neuchâtelois



Jeunes socialistes neuchâtelois

La faillite de Lehman Brothers et celle d'un système : la micro-taxé, une solution?

Par M. Marc Chesney

professeur de finances à l'Université de Zurich

Mardi 18 juin 2019

Salle du Faubourg | Fbg de l'Hôpital 65 | Neuchâtel

Accueil 18h | Conférence 18h30 | Apéritif 20h

Entrée libre



Fédération mondiale

Un État pour tous les citoyens du monde

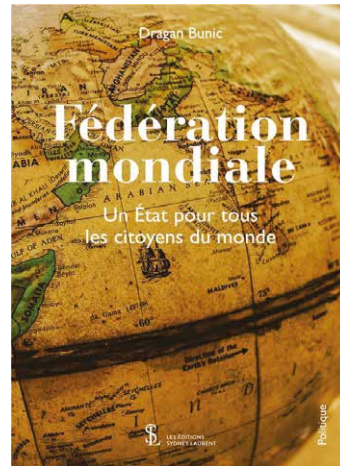
En 1939, Clarence Kirschman Streit (1896-1986), journaliste américain auprès de la Société des Nations, publiait *Union Now* (en français *Union ou chaos? Proposition américaine en vue de réaliser une fédération des grandes démocraties*), plaidoyer pour un gouvernement mondial basé sur l'union fédéraliste des pays démocratiques.

Fédération mondiale relance l'idée avec ma vision de la construction d'un État pour tous les citoyens du monde. Cet État mondial sera composé de tous les États souverains actuels, membres de l'ONU ou non. Cet État fédéral aura ses organes (parlement, gouvernement, administration, justice), mais ne possédera ni armes nucléaires ni armes de destruction massive. Ses forces armées, réduites, pourront être mobilisées, avec la police et la protection civile, pour protéger toute la population lors de catastrophes naturelles et contre le terrorisme et autres actes criminels. Un jour, la protection civile remplacera l'armée.

L'argent économisé sur l'armement, la diplomatie et autres structures – supprimées ou considérablement réduites – et grâce à d'autres réformes – régulation des marchés financiers, responsables de crises économiques, pour les mettre au service de la société; mesures sociales, économiques et écologiques – servira au développement des régions non développées ou insuffisamment développées. Cela assurera une vie décente aux citoyens de ces régions, tout en limitant le phénomène migratoire, un problème pour de nombreux États en Europe et ailleurs.

La Fédération mondiale assurera la paix dans le monde. Elle portera une attention particulière à la protection de l'environnement, ce dont sont incapables l'ONU, le G20 et les autres groupements d'États souverains. Seul un État mondial doté des pouvoirs étatiques classiques – à qui les États actuels céderont leur souveraineté – est en mesure de mener une politique qui serve et respecte également tous les peuples et tous les États membres.

Après avoir expliqué pourquoi les États souverains actuels et leurs groupements (ONU, Conseil de sécurité, G20, Union européenne, OCDE...) n'arrivent pas à



résoudre les problèmes mondiaux, le livre examine le futur État mondial sous divers angles. Il est organisé en douze chapitres : Idée de la nécessité de la coopération des États et de leurs groupements, Crise des États modernes et de leurs groupements, Structure du futur État mondial, Sécurité, Législation, Économie, Protection de l'environnement, Droits de l'homme, Religion, Assurances sociales, Éducation, doctrine et recherches scientifiques, Période de transition. Pour plus de détails, voir www.dragan-bunic.com.

« L'utopie est la vérité de demain » (Victor Hugo). La Fédération mondiale sera bonne pour tous les habitants de la planète, où qu'ils vivent et quelles que soient leur origine, leur religion, leur langue. Je vous offre un menu inachevé, à vous de le terminer. Que chacun d'entre nous fasse un pas dans la direction d'un État mondial et nous y arriverons ! Nelson Mandela nous y invite : « Donnons-nous la main et marchons ensemble vers l'avenir, vers la création d'une société fondée sur l'amitié, l'humanité et la tolérance. » Ce livre, c'est mon pas à moi.



Dragan Bunic

Il y a cent ans, le procès du Comité d'Olten

Au printemps 1919, du 12 mars au 10 avril, après diverses péripéties procédurales, eut lieu ce que la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* appela « le procès du soviet d'Olten ». Vingt inculpés comparurent devant le Tribunal militaire de division III, à Berne, un vingt-et-unième, Fritz Platten, étant jugé par défaut. Pourquoi un tribunal militaire ? Parce que le Conseil fédéral et plus particulièrement le Département militaire reprochaient notamment aux dirigeants socialistes et syndicalistes qui avaient appelé le 11 novembre 1918 à la grève générale le passage suivant de leur manifeste, constitutif du délit d'incitation à la mutinerie¹ :

« Soldats !

C'est à vous que les possédants feront appel pour sauvegarder le régime par la puissance des armes. On exige que vous tiriez sur vos propres concitoyens, sans honte on vous condamne à assassiner votre femme et vos enfants. Nous sommes persuadés que vous refuserez de vous soumettre à ces ordres. Vous ne voudrez pas être les bourreaux de vos proches et de vos concitoyens. Pour éviter tout conflit sanglant, nous vous invitons à instituer dans toutes les unités mobilisées des Conseils de soldats qui prendront leurs mesures d'accord avec les organisations ouvrières. »

Deux socialistes et syndicalistes neuchâtelois étaient sur le banc des accusés : le Loclois Achille GrosPierre (1872-1935), qui fut conseiller général et conseiller communal de sa ville natale, ainsi que député au Grand Conseil et qui était au moment de la grève conseiller national du Jura bernois, et le Chaux-de-Fonnier Charles Schürch (1882-1951), lui aussi conseiller général et député au Grand Conseil, ainsi que président de l'Union ouvrière et rédacteur de *La Sentinelle* de 1909 à 1912².

Un troisième socialiste neuchâtelois était impliqué dans le procès : Charles Naine (1874-1926), en sa qualité d'avocat des quatre inculpés de langue française, soit, outre GrosPierre et Schürch, Paul Perrin et Émile Ryser, deux secrétaires syndicaux.

Malgré la pression exercée par le gouvernement et la presse bourgeoise, à la mesure de la trouille que leur avaient inspirée les grévistes de novembre 1918, accusés – entre autres sornettes – d'avoir voulu instaurer en Suisse un régime bolchevique, le tribunal militaire acquitta dix-sept accusés – dont GrosPierre et Schürch – et infligea des peines d'emprisonnement aux quatre « meneurs » : six mois à Robert Grimm, Friedrich Schneider et Fritz Platten (contumace) et quatre semaines à Ernest Nobs, futur premier conseiller fédéral socialiste (1944-1951)³.



Voici quelques extraits de la relation de l'audience de jugement parue dans *La Sentinelle* du vendredi 11 avril 1919 :

« Dès 3 heures, un assez nombreux public attend devant l'*Amthaus*. On remarque spécialement des fonctionnaires et employés fédéraux, des ouvriers et des collégiens. Grimm est reçu par des applaudissements, mais l'auditeur [titre du procureur dans la justice militaire] est sifflé. Assez ponctuellement, le grand-juge [président du tribunal militaire] commence la lecture des considérants et cela dure une bonne heure d'horloge. Les places du public sont remplies jusqu'aux derniers recoins et tous les journalistes sont à leur poste. Ici et là, des groupes de la police d'armée, fusil en main. Cela seul suffit à caractériser les temps que nous traversons et l'anachronisme brutal d'un tribunal militaire, tout spécialement pour juger ces vingt civils dont le grand-juge lui-même déclarera que les plus coupables sont cependant d'honnêtes et braves gens.

Tandis que les raisons d'acquittement se multiplient, on voit certains correspondants de journaux bourgeois manifester leur stupéfaction. Marche-t-on vraiment vers l'acquittement complet ? Mais non, ces messieurs en auront pour leur vengeance

et leur satisfaction. On sent que l'on a multiplié les subtilités et les habiletés pour faire un tri savant, on veut arriver à condamner quelques politiciens qu'on trouve remuants: Grimm, Schneider et Nobs, et à libérer les syndicalistes et les cheminots. Les autorités fédérales semblent vouloir composer avec les forces ouvrières et les séparer des forces politiques. Il est à remarquer que, à part Platten, condamné par contumace, les trois condamnés sont attachés à la *Tagwacht*, au *Volksrecht* et au *Basler Vorwärts*. C'est la presse qu'on frappe, la presse socialiste, bien

Le procès du Comité d'Olten

LE JUGEMENT

Grimm, Platten et Schneider, 6 mois de prison. Nobs 1 mois. Les autres prévenus sont libérés.

Berne, 10 avril, 4 h. du soir.



Le procès du Comité d'Olten (avril 1919)
Source / Archives sociales, photo FTMH, F 5032-Fb-0048.

entendu, tandis que les excitateurs qui inventèrent le complot source de tout le mal se gaussent des tribunaux. [...] Un cheminot, dans la salle, nous déclare que dans leur monde on a l'impression qu'on a compris que le temps des larges concessions est venu et qu'on n'écartera plus aussi facilement ni la collaboration ni les désirs des cheminots. D'un autre côté, on ménage le monde syndical, car on est résolu à marcher rapidement dans la voie de profondes réformes sociales. Il fallait alors que la grève générale porte tous ses fruits malgré la « capitulation sans condition », sauver le prestige en prononçant des condamnations choisies. Les acquittés en sont très mécontents. Ce jugement semble pour eux une condamnation aux yeux des ouvriers, alors qu'ils ont le sentiment d'avoir fait leur devoir. Nous devons être ou tous acquittés ou tous condamnés, car la grève générale fut une action collective, dans laquelle chacun accepta ses responsabilités. [...]

Deuxième rang, depuis la droite: Achille GrosPierre et Charles Schürch
Troisième rang, deuxième depuis la gauche: Charles Naine

Rien de plus éloquent que le mécontentement des acquittés et la joie des condamnés. C'est le cas de dire que le méchant – je fais allusion aux tribunaux militaires – fait une œuvre qui le trompe. »

Raymond Spira

¹ Le texte intégral de l'Appel est reproduit aux pages 123 à 127 de l'ouvrage commémoratif de Constant FREY, *La grève générale de 1918*, publié en 1968 aux Editions Générales de Genève, sous l'égide de l'Union syndicale suisse.

² Pour les deux biographies complètes, cf. le DHS.

³ FREY, *op. cit.*, p. 180-181.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
- Je souhaite recevoir **le point.**

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

JAB
2000 Neuchâtel

LAPOSTE



le point.

PS



Agenda

14

juin 2019

Grève des femmes*

18

juin 2019
18 h 30

**Commission
École et formation**
Local PS
La Chaux-de-Fonds

18

juin 2019
18 h 30

**Conférence
de Marc Chesney**
Salle du Faubourg
Neuchâtel

20

juin 2019
19 h 30

**Séance de préparation
du Grand Conseil**
Fontainemelon

25-26

juin 2019

Grand Conseil
Château, Neuchâtel

26

juin 2019
19 h 15

Congrès PSN - Votation HEM
Aula du Collège
de la Promenade à Neuchâtel

3-4

septembre 2019

Grand Conseil
Château, Neuchâtel

6

septembre 2019

Congrès PSN
Lieu à déterminer

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch